



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA CORSE DU SUD**
☎ : 2 Avenue de Paris – Rés : diamant III
CS 60321 - 20178 AJACCIO CEDEX 1
☎ : 04.95.51.07.26

ARRETE DU PRESIDENT

Portant nomination des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'assistant Territorial socio-éducatif

Spécialités : - assistant de service social
- éducateur spécialisé
- conseiller en économie sociale et familiale

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs territoriaux, modifié,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant des fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-1879 du 28 décembre 2021 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 7 mars 2017, modifié fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours, examens professionnels et sessions de sélections professionnelles organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois des catégories A B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du sud,

Vu l'arrêté pris en date du 13 mars 2024 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Assistant Socio-éducatif territorial – Spécialités : - Assistant de service social, - Educateur spécialisé - Conseiller en économie sociale et familiale.

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

ARRETE :

Article 1 : La liste des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'assistant socio-éducatif territorial, spécialités : assistant de service social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale est composée ainsi qu'il suit :

NOMS - Prénoms	FONCTIONS
<u>Président(e) du Jury :</u>	
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA
MINICONI Paul En cas d'empêchement	Mairie d'AFA- 1er Adjoint
COLLEGE DES FONCTIONNAIRES	
CARLOTTI Nicole	Médecin territorial – Directrice PMI – CDC
BARTOLI Pierre	Fonctionnaire de catégorie A – CAP A
GRISONI Valériane	Assistante sociale principale AIACCIU – Chef de service.
COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	
CUCCHI Nicolas	Catégorie A
LAMBRUSCHINI Jean-Charles	Educateur spécialisé/ Responsable unité Aide éducative à domicile - CdC Retraité
MOZZICONACCI Catherine	Directrice Maison Des Personnes Handicapés de Corse (MDPH), représentante du CNFPT
COLLEGE DES ELUS	
LACOMBE Baptiste-Xavier	Maire de PERI – Conseiller territorial
MINICONI Paul	Mairie d'AFA- 1 ^{er} Adjoint au Maire
OTTAVI Antoine	Président du CDG2A et Maire de BASTELICACCIA
OTTAVY-SARROLA Rose-Marie	Conseillère municipale - Mairie d'Ajaccio

Article 2: En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury aux interrogations orales.

Article 3: Conformément à l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de région de la Corse du Sud.

A Ajaccio le 2 octobre 2024

**Le Président,
A. OTTAVI**



Acte à classer

AR_02102024_02

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-02T15-54-27.01 (MI255914612)

Identifiant unique de l'acte :

02A-282010016-20241002-AR_02102024_02-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté du président du CDG2A pris en date du 02/10/2024 portant nomination des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'assistant territorial socio-éducatif, spécialités: assistant de service social, éducateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale.

Date de décision : 02/10/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARRETE NOMINATION JURY ASS SOCIO 02102024.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/10/24 à 15:54

Par [OTTAVI Antoine](#)

Transmis

Date 02/10/24 à 15:54

Par [OTTAVI Antoine](#)

Accusé de réception

Date 02/10/24 à 15:59